

Communiqué de presse
le 17 février 2026

L'OICA célèbre la 200e session de son Comité technique, marquant 70 ans d'engagement au service de la réglementation automobile mondiale

Paris – L'OICA (Organisation internationale des constructeurs automobiles) franchit aujourd'hui **un double cap symbolique : la 200e session de son Comité technique et le 70e anniversaire de sa création.**

Le Comité a été créé en 1956 afin de soutenir la mise en œuvre de **l'Accord de 1958** de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU).

Cet accord, officiellement intitulé « *Accord concernant l'adoption de Règlements techniques harmonisés de l'ONU applicables aux véhicules à roues et aux équipements et pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur les véhicules à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces Règlements* », repose sur deux piliers fondamentaux :

- **l'harmonisation des exigences techniques internationales (Règlements de l'ONU) ;**
- **la reconnaissance réciproque des homologations entre les Parties contractantes**

Depuis lors, **le Comité technique de l'OICA** constitue un pilier central de la coopération réglementaire internationale pour l'industrie automobile mondiale.

Il a structuré des groupes d'experts et des groupes de travail techniques — dont certains trouvent leurs origines dès la fondation de l'OICA en 1919 — garantissant une contribution structurée et coordonnée de l'industrie aux grandes évolutions de la réglementation automobile mondiale.

Ces travaux ont conduit non seulement à l'Accord de 1958, mais également à son extension ainsi qu'à l'Accord mondial de 1998, plus harmonisé.

À l'heure où le secteur connaît une transformation rapide marquée par l'électrification, les véhicules à forte composante logicielle, la conduite automatisée et des exigences croissantes en matière de cybersécurité, l'harmonisation réglementaire demeure un levier stratégique. Elle favorise une innovation sûre, réduit la fragmentation des marchés et renforce la confiance des consommateurs.

François Roudier, Secrétaire général de l'OICA, déclare : « *La réglementation est la colonne vertébrale de l'industrie automobile. Derrière chaque avancée technologique visible se cachent des années de coopération technique exigeante. Cette 200e session du Comité technique de l'OICA rend hommage à tous ceux qui, depuis 70 ans, portent une vision internationale de la sécurité des véhicules, de l'innovation et de l'interopérabilité. Chaque*

composant du véhicule que vous conduisez est le fruit de centaines de milliers d'heures de coopération technique. »

À cette occasion, l'OICA exprime sa gratitude à la CEE-ONU, à l'ensemble des experts, aux associations nationales membres, aux autorités publiques et aux organisations partenaires dont les contributions ont façonné cet effort collectif. L'OICA réaffirme son engagement en faveur d'une réglementation internationalement harmonisée, pragmatique et tournée vers l'avenir.

A propos de l'OICA

Fondée en 1919, l'Organisation internationale des constructeurs automobiles (OICA) regroupe 37 associations professionnelles nationales d'Europe, d'Amérique, d'Asie et d'Afrique. L'OICA représente les constructeurs mondiaux dans les discussions institutionnelles et réglementaires, notamment au sein des Nations unies (CEE-ONU/WP.29), et promeut l'harmonisation des réglementations techniques, la sécurité routière et la mobilité durable dans le monde entier. L'OICA coordonne également le calendrier international des grands salons de l'automobile et de la mobilité et soutient l'échange mondial d'informations statistiques et économiques.

[Site internet de l'OICA](#)